

# LES LOGEMENTS SOUS-OCCUPES, UN POTENTIEL POUR L'ÎLE-DE-FRANCE ?

Petit déjeuner décideurs-chercheurs/ 17 Septembre 2024

Beaufils Sandrine et Lucile Mettetal/ Chargées d'études Logement



L'INSTITUT  
PARIS  
REGION

# Sous-occupation: De quoi parle-t-on ?

## Indice d'occupation

La norme d'occupation des logements fixe le nombre de pièces nécessaires au ménage pour vivre. Elle est calculée en fonction de la composition du ménage (nombre de personnes, âge et situation familiale de ses membres).

L'**occupation « normale »** d'un logement est définie ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ;
- une pièce pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

# Sous-occupation: De quoi parle-t-on ?

**Le nombre de pièces nécessaire au ménage pour vivre est ensuite comparé au nombre de pièces du logement occupé.**

- Un couple avec deux enfants de 2 et 6 ans => norme = 3 pièces
- Un couple avec un garçon de 6 ans et une fille de 12 ans => norme = 4 pièces
- Un couple avec deux garçons de 12 ans => norme = 3 pièces
- Une famille monoparentale avec un enfant => norme = 3 pièces
- Une personne vivant seule => norme = 2 pièces

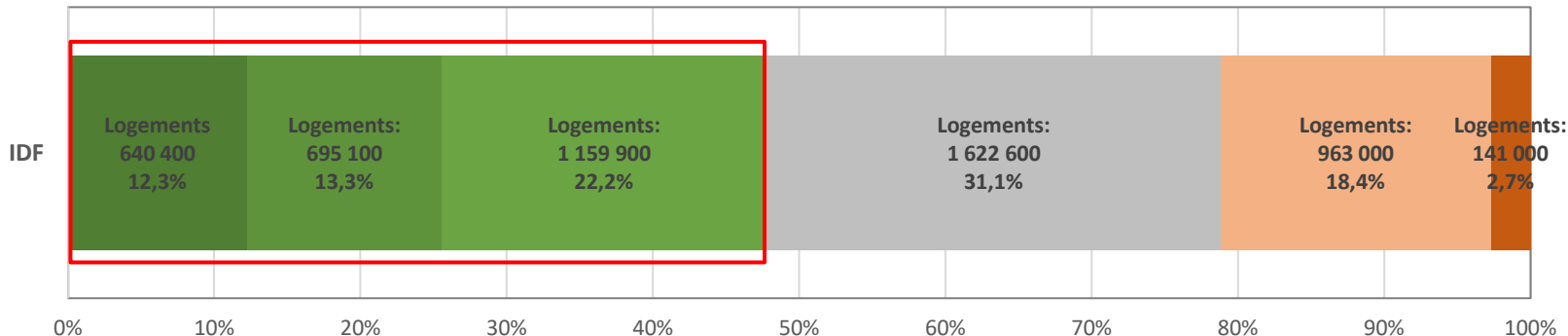
Ecart entre la « norme » d'occupation et le nombre de pièces	indice d'occupation
"norme" - nombre de pièces du logement $\leq -3$	sous-occupation très accentuée
"norme" - nombre de pièces du logement = $-2$	sous-occupation prononcée
"norme" - nombre de pièces du logement = $-1$	sous-occupation modérée
"norme" - nombre de pièces du logement = $0$	occupation normale
"norme" - nombre de pièces du logement = $1$	suroccupation modérée
"norme" - nombre de pièces du logement $\geq 2$	suroccupation accentuée

# Sous-occupation: Combien de ménages concernés en Île-de-France

Au sein d'un parc de résidences principales de 5 222 000 logements, près de la moitié des logements sont sous-occupés: 2 495 000 logements soit **48%** du parc.

1 335 000 logements sont en sous-occupation prononcée ou très accentuée, soit **26 %** du parc.

Intensité d'occupation des résidences principales en Île-de-France



- Sous-occupation très accentuée
- Sous-occupation prononcée
- Sous-occupation modérée
- Occupation normale
- Suroccupation modérée
- Suroccupation accentuée

# Sous-occupation: Où se situent les logements sous-occupés ?

Part des logements en sous-occupation très accentuée ou prononcée

